

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2016

### **SYNDICAT DES NEGOCIANTS ET COMMISSIONNAIRES À L'INTERNATIONAL (SNCI)**

Syndicat Professionnel constitué conformément  
au Livre Quatrième, Titre Premier du Code du Travail  
Siège Social : 18, rue des Pyramides  
75001 PARIS



**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions  
réglementées  
Exercice clos le 31 Décembre 2016**

Mesdames,

Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Syndicat, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE VOTRE ASSEMBLEE GENERALE :**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 15 Mai 2017

Le Commissaire aux comptes

J.P.A



Damien POTDEVIN



Hervé PUTEAUX